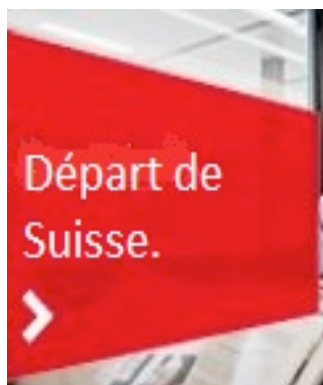


# Retour de Berne



Au milieu de cette dernière session, le 8 mars, la Suisse et le monde ont célébré la **journée internationale des droits des femmes**. L'occasion de faire le point sur **quelques enjeux en matière de droits des femmes et d'égalité qui ont marqué mon engagement et l'agenda du Conseil des États** au cours de la session.



La Suisse applique très strictement le règlement Dublin, n'hésitant pas à renvoyer des personnes au mépris de leur santé et de leur situation familiale. Un bouquet d'interpellations au Conseil fédéral a donc été déposé. Discutée cette session, **mon interpellation** visait à savoir comment le Secrétariat d'État aux Migrations tient compte de la situation des femmes enceintes ou récemment accouchées. Ce notamment suite à des décisions de renvoi à l'encontre de deux jeunes mères érythréennes, décisions qui devaient être exécutées juste après leur accouchement. La réponse du Conseil fédéral est hélas plutôt pauvre en information... **Les droits des femmes migrantes sont également au cœur d'un appel citoyen de femmes**. À signer aussi, **cet appel citoyen**, qui plaide plus largement pour une application humaine du règlement Dublin –comme la **résolution** votée par le Grand Conseil genevois -.



À l'issue de débats sous très haute tension, le Parlement a finalement adopté la réforme Prévoyance 2020, avec l'augmentation des nouvelles rentes AVS voulue par le Conseil des États. Cette hausse de minimum 840 francs par an (jusqu'à 2'700.- pour les couples) compensera en partie la baisse des rentes du 2<sup>ème</sup> pilier et le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Si j'ai voté contre ce relèvement - à l'heure où l'inégalité salariale reste une réalité -, **je soutiens le compromis voté par les chambres, notamment parce qu'il apporte des avantages aux femmes. À savoir une augmentation des rentes AVS** - sachant que 500'000 femmes n'ont aujourd'hui pas de 2<sup>ème</sup> pilier -. **Mais aussi une meilleure prise en compte des bas salaires et du travail à temps partiel dans le 2<sup>ème</sup> pilier**. Cette réforme est en tout cas préférable au statu quo voulu par la droite, qui souhaiterait revenir ensuite avec des propositions de coupes drastiques... sur le dos des femmes !



Durant cette session, le Conseil des États a fait plusieurs pas en direction de l'égalité entre femmes et hommes. Par exemple, la chambre haute a donné son aval à la ratification, par la Suisse, de la Convention du Conseil de l'Europe contre la violence à l'égard des femmes (voir **mon intervention**). Le Conseil des États a par ailleurs adopté un projet visant à **mieux soutenir les parents qui soignent à la maison un enfant gravement malade ou handicapé** (voir **mon intervention**). Reste à élargir le soutien à tous les parents d'enfants gravement atteints dans leur santé, comme le demandent de nombreuses interventions parlementaires (voir **ma motion**), ainsi qu'aux proches aidants. Le Conseil fédéral envisage des **mesures** en ce sens, qui iraient dans le sens de l'égalité : en effet, **2/3 de ce travail de soins est fourni par des femmes, souvent au détriment de leur vie professionnelle**.

À l'heure où les droits des femmes sont fragilisés, y compris dans certains pays occidentaux (comme les États-Unis, la Turquie ou la Pologne), **la défense de ces droits et la promotion de l'égalité restent une nécessité et un point fort de mon engagement politique... Avec votre soutien !**